



CHR : nouveau classement hôtelier, 222 établissements labellisés en Poitou-Charentes

vendredi 20 juillet 2012, par [lpe](#)

A compter du 23 juillet 2012, il ne sera plus possible pour les établissements hôteliers qui ne sont pas classés selon les nouvelles normes de se prévaloir de leur ancien classement.

Le SYNHORCAT (Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafés et traiteurs) a questionné ses adhérents sur l'avancement de leur démarche.

Les résultats sont encourageants si l'on considère qu'ils sont représentatifs et prémonitoires pour l'ensemble des hôtels du secteur. En effet, 60% d'entre eux déclaraient fin juin avoir obtenu leur classement et les ¾ des 40% restants déclaraient avoir l'intention d'engager leur démarche avant le 23 juillet 2012.



C'est aussi cette évolution que confirme ATOUT France. Sur les 17 070 hôtels classés selon les normes de 1986, 7425 ont déjà à ce jour obtenu leurs nouvelles étoiles.

Le nombre de nouveaux hôtels qui obtiennent leur classement chaque jour augmente de façon spectaculaire. " *Cette progression exponentielle va engendrer un cercle vertueux et un effet de balancier qui nous permet de dire aujourd'hui que c'est déjà un franc succès. Nous nous félicitons d'avoir milité pour cette reconnaissance auprès de la clientèle française et internationale* " assurent Michèle LEPOUTRE, Présidente de la commission juridique du SYNHORCAT et Geneviève BALHER, Présidente des Hôteliers du SYNHORCAT.

Le SYNHORCAT demande que les étoiles soient maintenues pendant un « délai de grâce » jusqu'à obtention des nouvelles étoiles pour les établissements qui en auront fait la demande avant le 23 juillet. Le SYNHORCAT demande aussi que les supports de communication, panneaux et documents faisant état des anciennes étoiles soient progressivement retirés sans que les exploitants n'aient à subir de sanctions.

A ce jour, 222 hôtels ont été classés par Arrêté Préfectoral en Poitou-Charentes ; 135 en Charente Maritime (2e destination touristique préférée des français).

A noter que cette nouvelle réglementation fait appel à 246 critères d'appréciation contre 30 auparavant. Une démarche qui demande donc aux exploitants d'établissement des investissements quelques fois lourds en termes d'accessibilité ou de sécurité mais qui devrait permettre aux hébergements touristiques français d'offrir plus de transparence à leurs clients.

Un exemple dans la région : le Grand Hôtel des Bains à Fouras, titulaires de 2 étoiles, Marie et Gilles Boucher, propriétaires de l'Hôtel depuis un an, ont fait la démarche pour conserver leurs deux étoiles ; l'objectif étant à court terme, d'atteindre les 3 étoiles. (www.grandhotel-desbains.fr)

L'Umih, principale organisation patronale du secteur, forme et aide les hôteliers dans leur démarche. Un [simulateur](#) a été créé pour aider les hôteliers dans leur démarche.

Contact : UMIH Poitou-Charentes à Rochefort : 05 46 87 09 58 et accueil.umih17@gmail.com